

Questions orales

M. Clark: Ce serait beaucoup plus simple si le gouvernement s'expliquait franchement et fournissait tous les renseignements.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Permettez-moi de poser une question supplémentaire au premier ministre. Quand on lui a demandé hier s'il niait catégoriquement que la question de l'attaque concertée a été discutée officiellement ou officieusement entre les membres du cabinet, le ministre des Travaux publics a répondu: «Je suis tout à fait renversé que le distingué leader du parti conservateur à la Chambre s'attende à obtenir d'un ministre des renseignements sur les délibérations du cabinet.» Le ministre des Travaux publics a mentionné expressément les délibérations du cabinet. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre maintenant si la question ou l'idée d'une attaque concertée de quelque sorte a effectivement été discutée par le cabinet? Si oui, quand?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'hésite toujours à révéler ce qui s'est passé au cabinet. Je tenterai de répondre à cette question, mais je veux qu'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas d'un précédent. Dans la plupart des cas, je préfère ne pas discuter ce qui s'est passé au cabinet. Je fais de temps à autre des remarques aux journalistes sur les questions qui étaient ou n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour. Je croirais manquer à mon devoir d'en dire davantage. Je puis donner une réponse en l'occurrence, et même si je devais répondre autrement, cela ne m'ennuierait pas non plus. Voici ma réponse: la question n'a pas été discutée au cabinet, mais, même si elle l'avait été, je n'y verrais rien de si scandaleux.

Le député a entendu hier la motion présentée à la Chambre par le Crédit social. Ils sont au courant des problèmes du Québec. Ils savent que ce genre de question est parfois soulevée. Qu'il s'agisse de rumeurs ou de faits, comme le ministre l'a dit, il est du devoir du gouvernement, qui est le gouvernement de tous les Canadiens, d'être mis au courant de ces rumeurs et d'en discuter si c'est indiqué. Dans ce cas-ci, il se trouve qu'on n'en a pas discuté, mais si le contraire était vrai, je n'en aurais pas honte.

LA TENUEUR DE LA CONVERSATION DE M. DRURY AVEC LE
JUGE HUGESSEN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. D'après la lettre du juge Hugessen, ils ont discuté beaucoup plus que l'aspect sociologique de rumeurs sans fondement. Je cherche, par ma question, à obtenir des renseignements. Maintenant que le rapport Deschênes est public, le ministre dirait-il à la Chambre, comme on l'a prétendu au début de la semaine dernière, s'il a réellement dit au juge que l'accusé était une personne très importante, sans doute pour le gouvernement, et que l'affaire était très délicate sur le plan politique et risquait de devenir explosive?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette déclaration, si je la reconnais, m'a été attribuée par un certain M. Holden. Elle est absolument sans fondement.

[M. Drury.]

M. Woolliams: Ma foi, cela ne m'éclaire pas tellement.

Des voix: Oh, oh!

LES CONVERSATIONS DE MM. DRURY ET OUELLET—LE MOTIF
DE L'ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. OUELLET

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant poser la question suivante au premier ministre. Le 9 mars 1976, avant la réception du rapport Deschênes, le premier ministre a dit: «J'ai écouté la version de mes ministres—c'est-à-dire celle des deux ministres—et j'ai le sentiment, d'après leurs explications, qu'ils n'ont nullement cherché à influencer le jugement des tribunaux.» Puis le 17 mars, il a dit: «C'est juste. J'ai reçu la réponse du ministre (...) lundi». A deux reprises, le premier ministre a interrogé ou contre-interrogé les ministres ou encore discuté avec eux. A-t-il obtenu une version différente de l'un ou de l'autre ministre, du ministre des Travaux publics et de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, lors de ses deux entretiens? Sinon, pourquoi a-t-il accepté la démission de l'ancien ministre de la Consommation à la suite de cette rencontre de lundi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des versions différentes parce que j'ai posé des questions différentes. Si le député se reporte au texte qu'il vient de lire, dans le premier cas je parlais d'illégalités et mes questions portaient là-dessus. Après avoir demandé au juge Deschênes d'étudier la question, j'estimais que, par politesse, je devais attendre de connaître sa version des faits. Après l'avoir obtenue et avoir appris qu'il n'y avait pas eu d'illégalité mais plutôt une irrégularité, de l'avis de chacun, j'ai de nouveau interrogé les ministres au sujet de cette irrégularité.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Maintenant, ça se précise. Nous apprenons qu'il y avait deux versions. D'après la réponse du premier ministre, ce qui a été dit dans la seconde version a conduit à la démission de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, n'est-ce pas?

M. Trudeau: La réponse est non, monsieur l'Orateur.

LES ALLÉGATIONS D'INGÉRENCE DANS LE DOMAINE
JUDICIAIRE—LE PROCESSUS DE L'ENQUÊTE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Le premier ministre a dit à la Chambre qu'il demanderait au ministre de la Justice d'écrire au juge en chef de la Cour supérieure du Québec pour voir si un des juges en cause ne se sentait pas lésé, mais dans sa réponse, comme l'a dit le premier ministre, le juge en chef fait très bien comprendre qu'il ne s'occupait que de l'affaire des juges. Voici ce que le juge Deschênes a dit dans sa lettre:

... il n'entre évidemment pas dans le cadre de mes fonctions de m'ériger en enquêteur semi-officiel pour le compte de la Chambre des communes.

● (1120)

Plus loin, il dit ceci:

Je ne veux donc poser en juge ici ni de vos collègues ni des miens.